

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

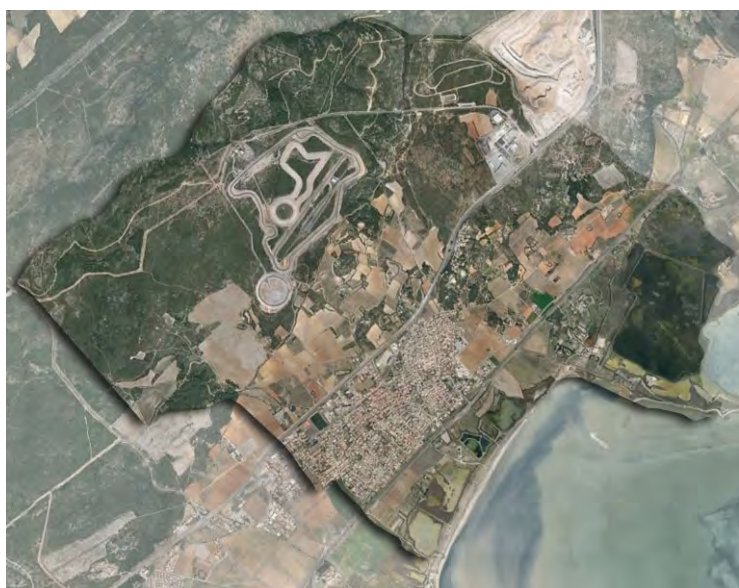


COMMUNE DE MIREVAL

Département de l'Hérault (34)

6.5.1

Notice Sanitaire



Approbation de la révision générale du POS : DCM du 3 février 1995

Prescription d'élaboration du PLU : DCM du 10 juillet 2014

Arrêt du projet de PLU : DCM du 20 septembre 2016

Septembre 2016

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE
SFI
urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du 20 septembre 2016

SOMMAIRE

I. Alimentation en eau potable	3
II. Assainissement des eaux usées	5
III. Assainissement des eaux pluviales	10
IV. Gestion des déchets	10

I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le cadre de la diversification de ces ressources, le Syndicat Intercommunal d’Adduction d’eau des Communes du Bas Languedoc, qui alimente la commune de Mireval, dispose à ce jour d’une capacité de production de 138 710 m³/j répartie comme suit :

Désignation	Localisation	Capacité de production m ³ /j
Station Filliol	Florensac	96 000
Forage Ormezon	Pinet	610
Usine Georges DEBAILLE	Fabrègues	30 000
Forage du Boulidou	Pignan	3 600
Forage de l’Olivet	Pignan	6 000
Forage de la Plaine	Montagnac	2 500
TOTAL		138 710

De plus, le Syndicat envisage la mise en service de deux nouvelles ressources :

- La première : une seconde station de potabilisation de l’eau à partir du réseau d’eau brute de BRL qui viendra en complément des capacités de production. Le syndicat dispose déjà d’une convention de livraison d’eau brute en gros par BRLE, en date du 28/09/2009 actant un volume supplémentaire de 30 000 m³ d’eau.
- La seconde, la mise en place de deux nouveaux forages, sur le site des Pesquiers à Florensac, d’une capacité de production de 20 000 m³/j. Pour cette ressource, les volumes sont assujettis aux résultats de l’étude des volumes prélevables sur l’Hérault et du partage de la ressource portée par le SMBFH dans le cadre du SAGE Hérault. Cette ressource pourrait venir en complément de la station de Filliol, hors période estivale, lorsque le débit de l’Hérault le permettrait.

La production totale du syndicat de 138 710 m³/j est à comparer au besoin de jour de pointe constaté sur les trois dernières années :

- 97 204 m³/j en 2015
- 108 177 m³/j en 2014
- 94 104 m³/j en 2013.

Pour comparaison, la mise à jour du Schéma réalisée par le Syndicat en 2011 prévoyait à l’horizon 2015 un besoin en jour de pointe de 144 031 m³ sans compter la commune de Montagnac raccordée ultérieurement. Cette valeur dépasse de plus de 30% ce qui a été constaté en 2015.

Le Syndicat, qui a débuté la mise à jour de son Schéma Directeur d’Eau Potable, dispose donc, à ce jour, de la capacité des besoins supplémentaires demandés, avec un potentiel de 30 533 m³/j.

La capacité de production sera portée à 168 710 m³/j avec la mise en service de la deuxième usine de potabilisation d’eau BRL, issue d’Aqua Domitia, et programmée entre 2020 et 2025.

En outre, très sensible à la gestion vertueuse de la ressource et aux économies d’eau, le Syndicat met en place une gestion patrimoniale, la sectorisation sur l’ensemble de ses réseaux et équipe la totalité de son parc de

compteurs du système de télé-relève. Ces mesures permettront, à terme, de garantir au minimum un rendement de 84,5% sur son réseau (80,46% en 2014) et de 75% (ce qui est demandé par le SAGE Hérault), sur les réseaux de distribution de l’ensemble des communes membres.

Ainsi, au vu du phasage présenté, le syndicat est en mesure d’alimenter la commune de Mireval pour une population de 3 925 habitants en 2020 et de 4 125 habitants à l’horizon 2030 (production et adduction).

Ces hypothèses démographiques retenues dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable sont supérieures à celles du PLU (pour rappel : environ 3 500 habitants à l’horizon 2030) : le projet de PLU est donc compatible et en adéquation avec la ressource en eau potable.

Hypothèses de développement démographique maximal pour Mireval à l’horizon 2040

	2013	2015	2020	2025	2030	2035	2040
Population permanente	3 289	3 384	3 512	3 646	3 784	3 928	4 077
Population saisonnière	260	263	314	322	331	340	350
Population totale maximale	3 549	3 647	3 826	3 968	4 115	4 268	4 427
Populations équivalentes liées au développement des activités	0	0	100	100	100	100	100
Population totale équivalente	3 549	3 647	3 926	4 068	4 215	4 368	4 527

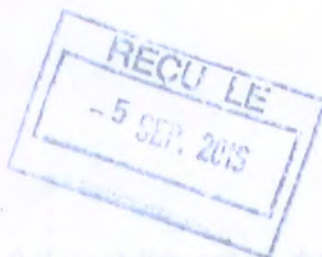
Source : mise à jour du Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable – Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau du Bas Languedoc

**Syndicat Intercommunal
d'Adduction d'eau
des Communes du Bas Languedoc**

BP 15
2 chemin de l'Infirmierie
34340 MARSEILLAN

☎ 04.67.77.20.10
FAX : 04-67-77-39-26

Marseillan, le 31 août 2016



Monsieur le Maire
Mairie
7 Place Louis Aragon
34 110 Mireval

Objet : PLU Mireval 2016 – Echancier de la Capacité d'alimentation de la commune de Mireval

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre demande de complément d'information concernant l'échéancier de la capacité du Syndicat à alimenter en eau potable votre commune à l'échéance de votre PLU.

A cet effet, Le Syndicat, dans le cadre de la diversification des ses ressources, dispose, à ce jour, d'une capacité de production de 138 710 m³/j, répartie comme suit :

Désignation	Localisation	Capacité de production m ³ /j
Station Filliol	Florensac	96 000
Forage Ormezon	Pinet	610
Usine Georges DEBAILLE	Fabrègues	30 000
Forage du Boulidou	Pignan	3 600
Forage de l'Olivet	Pignan	6 000
Forage de la Plaine	Montagnac	2 500
TOTAL		138 710

De plus, le Syndicat envisage la mise en service de deux nouvelles ressources :

La première, une seconde station de potabilisation de l'eau à partir du réseau d'eau brute de BRL qui viendra en complément des capacités de production. Le Syndicat dispose déjà d'une convention de livraison d'eau brute en gros par BRLE, en date du 28 septembre 2009 actant un volume supplémentaire de 30 000 m³ d'eau

La deuxième, la mise en service de 2 nouveaux forages, sur le site des Pesquiers à Florensac, d'une capacité de production de 20 000 m³/j. Pour cette ressource les volumes sont assujettis aux résultats de l'étude des volumes prélevables sur l'Hérault et du partage de la ressource portée par le SMBFH,

dans le cadre du SAGE Hérault. Cette ressource pourrait venir en complément sur la station de Filliol, hors période estivale, lorsque le débit de l'Hérault le permettrait.

La Production totale du Syndicat de 138 710 m³/j est à comparer au besoin de jour de pointe constaté sur les 3 dernières années :

- 97 204 m³/j en 2015
- 108 177 m³/j en 2014
- 94 104 m³/j en 2013

Pour comparaison, la mise à jour du schéma réalisée par le Syndicat en 2011 prévoyait à l'horizon 2015 un besoin en jour de pointe de 144 031 m³, sans compter la commune de Montagnac raccordée ultérieurement. Cette valeur dépasse de plus de 30 % ce qui a été constaté en 2015.

Le Syndicat, qui a débuté la mise à jour de son Schéma directeur d'eau potable, dispose donc, à ce jour, de la capacité des besoins supplémentaires demandés, avec un potentiel de 30 533 m³/j.

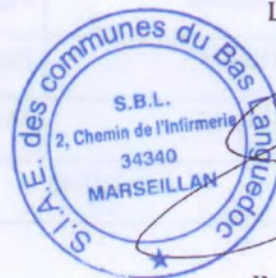
La capacité de production sera portée à 168 710 m³/j avec la mise en service de la deuxième usine de potabilisation d'eau de BRL, issue d'Aqua Domitia, et programmée entre 2020 et 2025.

En outre, très sensible à la gestion vertueuse de la ressource et aux économies d'eau, le Syndicat met en place une gestion patrimoniale, la sectorisation sur l'ensemble de ses réseaux et équipe la totalité de son parc de compteur du système de télé-relève. Ces mesures permettront, à terme, de garantir au minimum un rendement général de 84,5% sur son réseau (80,46% en 2014) et de 75%, ce qui est demandé par le SAGE Hérault, sur les réseaux de distribution de l'ensemble de ses communes membres.

Au vu du planning de phasage présenté, le syndicat est en mesure d'alimenter votre commune pour une population de 3 926 habitants en 2020 et de 4 215 habitants à l'horizon 2030 (Production et Adduction).

Espérant avoir répondu à vos demandes, je vous joint une notice descriptive pour l'eau potable et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Président

JM ALAUZET

1 - RESEAU EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas Languedoc a confié par délégation de service public à SUEZ, le service de l'eau potable de la Commune de Mireval.

3.1 - Situation actuelle

Les consommations en eau potable

L'étude des consommations en eau s'appuie sur les données relevées par la société d'exploitation pour l'année 2015.

Production de la commune pour 2015 :

Le nombre d'abonnés de la commune de Mireval est de 1 343.

Sur la commune de Mireval, un volume de 210 282 m³ a été mis en distribution.

Le volume total facturé aux abonnés s'élève à 132 886 m³ y compris dégrèvements.

Rendement de réseau :

Le rendement de réseau validé par l'exploitant est de 67.9 % en 2015.

Ratio de consommation :

Une analyse fine de la facturation a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Mireval. **Le ratio de consommation des abonnés domestiques** (hors consommateurs communaux et gros consommateurs) de la commune de Mireval tel que défini au sein du schéma directeur était de **90 l/j/habitant** (année 2015).

Les ressources

Principes de l'alimentation :

La production et la distribution d'eau potable de la commune de Mireval sont gérées par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas Languedoc, dont la société SUEZ est le fermier.

Le syndicat regroupe 24 collectivités : Agde, Marseillan, Mèze, Bouzigues, Poussan, Montbazin, Loupian, Villeveyrac, Cournonsec, Cournonterral, Gigean, Vic la Gardiole, Murviel les Montpellier, Pignan, St Georges d'Orques, Laverune, Saint-Jean de Vedas, Fabregues, Saussan, Pinet, Mireval, Montagnac, Sète et le SIAEP Frontignan, Balaruc.

Le Syndicat possède huit sites de production :

- Florensac : site principal de production (70% des ressources) composé de 12 forages captant la nappe d'accompagnement de l'Hérault. 96 000 m³/jour
- Fabrègues : Usine G. DEBAILLE potabilisation de l'eau du Rhône. Production max de 30 000 m³/jour
- Saint-Jean de Vedas : le Captage de la Lauzette est actuellement en cours d'abandon suite à la mise en service de l'usine G. DEBAILLE de Fabrègues – 6 500 m³/jour
- Pignan : le Captage de l'Olivet 6 000 m³/jour
- Pignan : captage du Boulidou 3 600 m³/jour
- Pinet : captage de l'Ornezon : 610 m³/jour
- Montagnac : captage plaine Ouest : 2 500 m³/jour

Les équipements existants

Le stockage et le traitement :

Sur la commune de Mireval, le réservoir communal de capacité 600 m³ alimente la totalité du bourg. Le réservoir est situé à une altitude de 70 mètres NGF. Le Réservoir est desservi :

- En hiver : par le relais Saint Martin ou le réservoir de tête de Courmonterral Sainte Cécile,
- En été : depuis le réservoir de tête de Fabrègues (réservoir alimenté depuis la station de production de Fabrègues BRL).

Les réseaux de distribution :

En 2015, le linéaire de réseau recensé sur l'ensemble de la Commune de Mireval est de 19 km. Le réseau est constitué de canalisations ayant des diamètres inférieurs à 60 mm jusqu'à 200 mm. La majorité du réseau est comprise entre 60 et 110 mm de diamètre.

3.2 - Situation projetée

Les consommations futures

Dans le cadre de la mise à jour de son schéma directeur d'adduction d'eau du territoire du Syndicat et du schéma de distribution d'eau potable de la commune de Mireval, il est retenu comme l'évolution de la population à l'horizon 2040 : 4 527 habitants.

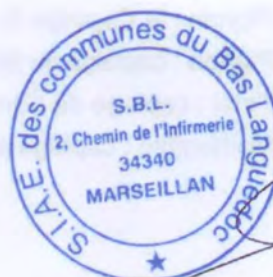
Tableau de l'évolution des habitants commune de Mireval à l'horizon 2040

	2013	2015	2020	2025	2030	2035	2040
Population permanente	3 289	3 384	3 512	3 646	3 784	3 928	4 077
Population saisonnière	260	263	314	322	331	340	350
Population totale maximale	3 549	3 647	3 826	3 968	4 115	4 268	4 427
Populations équivalentes liées au développement des activités	0	0	100	100	100	100	100
Population totale équivalente	3 549	3 647	3 926	4 068	4 215	4 368	4 527

Conclusion :

Le syndicat au vue des hypothèses retenues ci-dessus et intégrées à son schéma directeur d'adduction d'eau du territoire du Syndicat et son schéma de distribution d'eau potable de la commune de Mireval sera en mesure d'alimenter la commune à l'horizon 2030.

Concernant le réseau de distribution d'eau potable, le schéma directeur de la commune de Mireval permettra de définir les aménagements nécessaires pour satisfaire les futurs besoins. Ces aménagements restant à la charge financière des aménageurs.



Fait à Marseillan,
En Août 2016

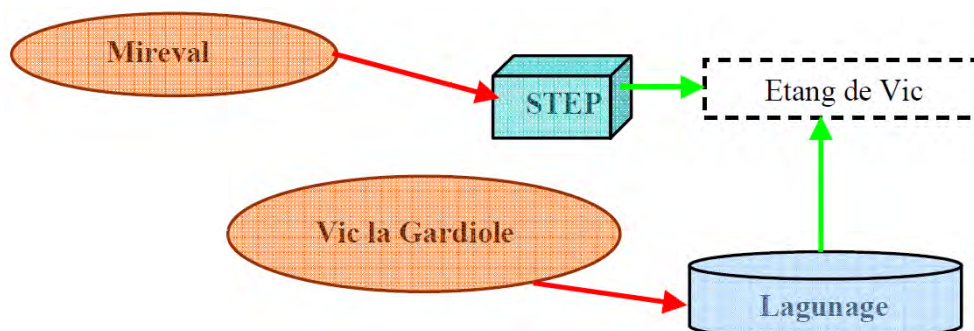
II. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Thau Agglo assure la compétence assainissement : collecte, transport et traitement des eaux usées (délégations de service public ou affermage).

L’assainissement collectif : station d’épuration des Maupas conforme malgré quelques dépassements

Le service de l’assainissement collectif de la commune de Mireval est délégué par affermage, auprès de VEOLIA Eau, qui assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Les zones définies en assainissement collectif sont équipées de réseaux de collecte et de transport des eaux usées, vers des stations de traitement des effluents. Ces réseaux sont de type séparatifs ou unitaires, en fonction des secteurs desservis.



Organisation de l’assainissement collectif (Source : rapport annuel assainissement 2013, Thau Agglo)

En 2013, la commune comptait 1308 abonnés pour un volume d’eaux usées traitées de 129 889 m³.

Collectivités	Nombre d’abonnés		Volumes facturés	
	AEP	Assainissement	AEP *	Assainissement
Mireval	1 326	1 308	130 939	129 889

Volumes collectés et transportés (Source : rapport annuel assainissement 2013, Thau Agglo)

Collectivités	Réseaux Unitaires (ml)	Réseaux gravitaires séparatif E.U. (ml)	Réseaux de refoulement (ml)	Branchements (u)	Déversoirs (u)	Chasses (u)		Poste de relèvement	Station d’épuration	
						En service	Hors service		Nombre	EqH (Total)
Mireval	0	16800	826	1120	NC	0	40	3	1	4000

Linéaires de réseaux (Source : rapport annuel assainissement 2013, Thau Agglo)

Les eaux résiduaires urbaines traitées à la station d’épuration située au lieu dit « Maupas », transportées et collectées sont des eaux usées domestiques, non domestiques (municipaux) et industrielles de Mireval. Sa capacité nominale est

de 4000 EqH. Les eaux traitées issues de la station d’épuration sont dirigées vers les lagunes anciennes lagunes existantes. Le rejet s’effectue dans le ruisseau de la Canabière. Les boues de la station d’épuration de Mireval sont stockées sur des lits de Macrophytes.

Paramètres	Concentration maximale sur échantillons moyens journalières mg/l	Rendement Epuratoire
MES	35	90 %
DBO5	25	70 %
DCO	125	75 %
NGL	20	-
Pt	-	80 %

Qualité des effluents épurés issus de la station d’épuration de Mireval (Source : rapport annuel assainissement 2013, Thau Agglo)

Les règles de conformité des rejets, fixées par arrêtés du 22 décembre 1994, relative à la surveillance des ouvrages et aux prescriptions et aux prescriptions techniques, sont les suivantes :

Paramètres	Nombre de mesures par an	Nombre de dépassements autorisés	Valeurs rédhitoires sur les échantillons moyens journaliers
Débit	365	-	-
MES	12	2	85 mg/l
DBO5	4	1	50 mg/l
DCO	12	2	250 mg/l
Boues	12	3	-
NGL	-	Valeurs à respecter en moyenne annuelle	-
Pt	-		-

Règles de conformité des rejets (Source : rapport annuel assainissement 2013, Thau Agglo)

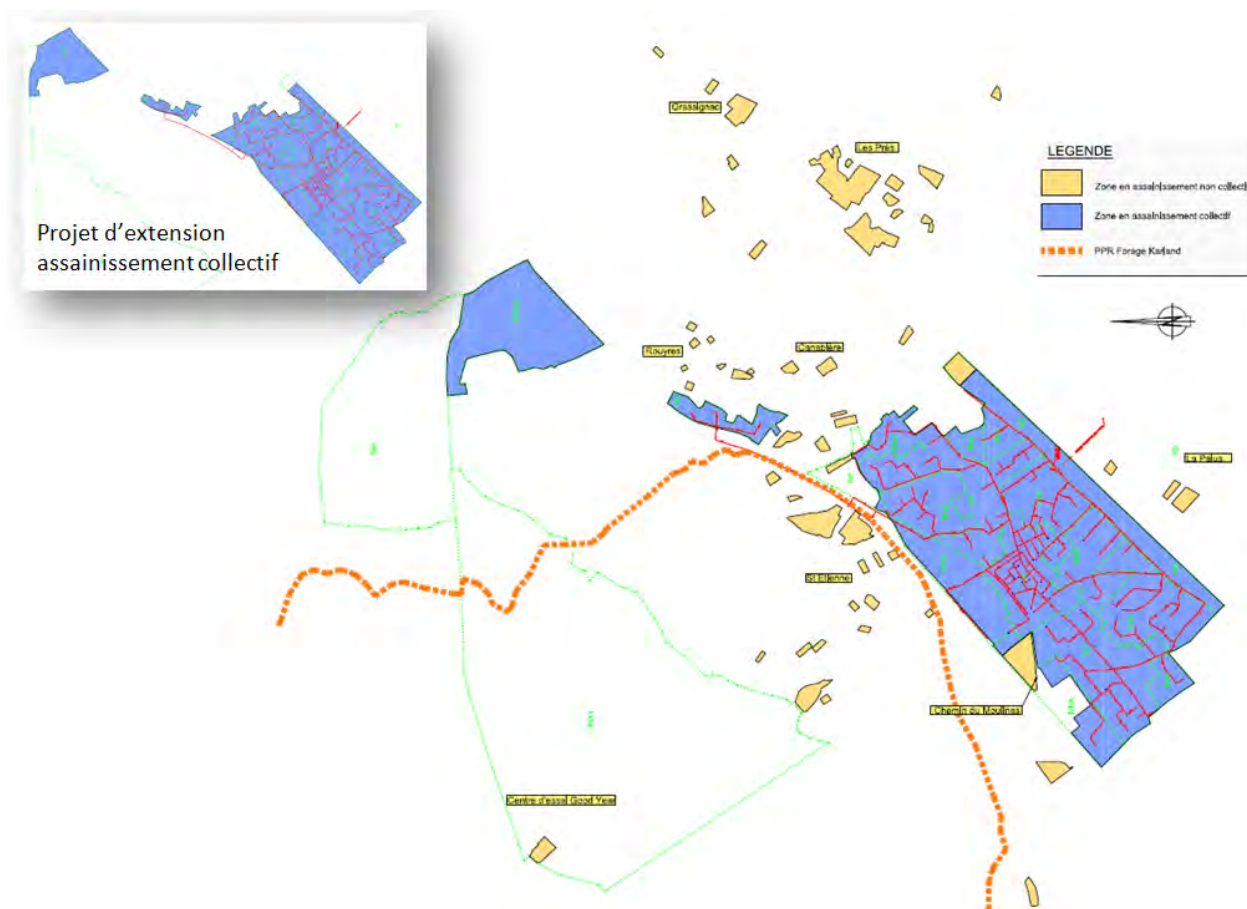
La station d’épuration de Mireval se caractérise par quelques dépassements concernant certains paramètres de conformité des rejets. La conformité de la performance des ouvrages d’épuration est de 75%.

		Mireval
Taux de desserte		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		0
Conformité de la collecte des effluents, des équipements des station d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration		
Conformité des équipements d'épuration		
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		75%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration		
Taux de débordement des effluents		
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage		3
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		
Conformité des performances des équipements d'épuration		
Conformité des ouvrages d'épuration		100
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel		100
Durée d'extinction de la dette		
Taux d'impayés sur les factures d'eau		
Dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence du dispositif	
	Taux de réclamations	

Indicateurs de performances (Source : rapport annuel assainissement 2013, Thau Agglo)

Des travaux d’entretien du réseau ont été réalisés en 2013 : réhabilitation Place Aragon et 18 regards de branchement répartis sur la commune. Ces travaux d’entretien vont se poursuivre.

Le SAGE relève le raccordement de la coopérative viticole au réseau d’assainissement collectif. Sur les 7 caves coopératives recensées sur le territoire su SAGE, 5 disposent d’une filière de traitement



Carte des zones d’assainissement collectif et non collectif actuelles (Source : Mireval, ENTECH)

Assainissement non collectif : des systèmes généralement à risque sur Thau Agglo

L’assainissement non collectif désigne par défaut tout système d’assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l’épuration, l’infiltration des eaux domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d’assainissement.

Le SPANC est le Service Public d’Assainissement Non Collectif, un nouveau service interne aux collectivités qui a une mission de contrôle des installations d’assainissement, aussi bien lors de construction que pour l’existant (habitations anciennes).

Le Service Public de l’Assainissement Non Collectif (SPANC) de Thau Agglo est opérationnel depuis le mois de Juin 2006. Le nombre estimé d’usagers concernés par ce service est d’environ 3000 sur l’ensemble du territoire.

Conformément aux dispositions de l’arrêté du 24 avril 2012, les avis émis suite aux contrôles des installations d’assainissement non collectives existantes sont de deux types :

- Avis conforme : le système correspond aux normes actuelles et est correctement entretenu. Sur l’ensemble du territoire, ces avis concernent environ 21 % des installations.
- Avis non conforme : le système d’assainissement est incomplet et/ou présente un risque environnemental ou sanitaire avéré. Ces avis concernent environ 79 % des installations.

L’intégralité du territoire de Thau agglo va être classée en zone à enjeux environnementaux et sanitaires dans le SDAGE du Bassin de Thau. Fin 2013, environ 74 % des 2900 installations d’assainissement non collectives recensées sur le territoire de Thau agglo ont été diagnostiquées. 345 installations doivent encore être contrôlées.

Au 31/12/2013, l’état d’avancement des diagnostics SPANC pour la commune de Mireval est le suivant :

Communes		Nombre d’installations par commune	Nombre de contrôles réalisés	Nombre d’habitations raccordées sur collectif et terrain nu	Nombre restant à faire
MIREVAL	Nbre	104	63	19	22
	%	100%	61%	18%	21%

Etat d’avancement des contrôles SPANC (Source : rapport annuel assainissement 2013, Thau Agglo)

En 2013, 4 contrôles ont eu lieu.

Le SAGE relève la présence de nombreux systèmes d’assainissement non collectif sur la commune. Mireval est citée comme commune concernée par la disposition du SAGE qui concerne « la poursuite des efforts de lutte contre les pollutions liées à l’assainissement autonome en priorisant les actions sur les secteurs à enjeux ».

III. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune de Mireval, associée à celle de Vic-la-Gardiole ont réalisé un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, ce document est joint en annexe du PLU : se reporter à la pièce n°6.14.

IV. GESTION DES DECHETS

La commune de Mireval est concernée par le plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault qui a été approuvé par l’arrêté préfectoral n°2002-01-1333 en date du 19 mars 2002.

Pour la mise en œuvre de ce plan, les priorités qui ont été définies pour la zone Est du département qui comprend notamment la commune de Mireval sont :

- le développement des collectes sélectives d’emballages recyclables et de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Les résultats sont aujourd’hui encore insuffisants en matière de valorisation organique
- l’organisation des transferts et transports au sein de la zone
- la recherche d’au moins un site d’enfouissement de déchets ultimes
- l’amélioration des rendements de collecte sélective et de valorisations matière et organique passera par le développement de la communication
- La fermeture et réhabilitation de la décharge du Thôt et la mise en place rapide d’une filière alternative de traitement des déchets ménagers et assimilés pour le secteur de Montpellier

Cette zone Est a été divisée en secteurs. Le secteur « Centre-Sud » comprend la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau ainsi que Thau Agglo. Les principales caractéristiques de ce secteur sont :

- Habitat permanent de type semi-urbain
- Forte variations saisonnières
- Collecte sélective des recyclables déjà mise en place sur l’ensemble du territoire (porte-à-porte et apport volontaire)
- Secteur bien équipé en installations de traitement conformes à la réglementation
- Coopération des trois syndicats membres de la zone bien engagée
- Projet de valorisation organique en cours de développement avec la création de trois plates-formes de compostage à court terme
- Le Plan définit les objectifs minimaux de valorisation suivants sur ce secteur Centre-Sud :

SECTEUR	Année	ORDURES MENAGERES						AUTRES DECHETS MENAGERES					DIB	OBJECTIF GLOBAL (déchets municipaux)
		Verre	Papiers - Cartons	Plastiques	Métaux	Composites	Textiles	Tout-venant	Gravats	Bois	Ferrailles	Cartons		
Centre-Sud	2005	75	45	17	65	65	25	8	30	65	65	45	28	22%
	2010	85	55	20	75	75	30	12	35	80	80	55	28	25%
	2015	90	65	25	80	80	35	15	40	85	85	65	28	28%
	2020	95	75	35	85	85	45	20	45	90	90	75	28	31%

Objectifs minimaux de valorisation matière (exprimés en %) par catégorie de matériaux (Source : plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault)

SECTEUR	Année	ORDURES MENAGERES			AUTRES DECHETS MENAGERES Déchets verts	BOUES	DIB	OBJECTIF GLOBAL
		Papiers	Cartons	FFOM				
Centre-Sud	2005	2	0	40	50	90	17	22%
	2010	2	0	50	60	95	17	24%
	2015	2	0	55	70	95	17	25%
	2020	2	0	60	80	95	17	25%

Objectifs minimaux de valorisation organique (exprimés en %) par catégorie de matériaux (Source : plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault)

SECTEUR	Année	ORDURES MENAGERES						AUTRES DECHETS MENAGERES				BOUES	DIB	GLOBAL DECHETS MUNICIPAUX
		Papiers - Cartons	Plastiques	Composites	FFOM	Textiles	autres incinérables	Tout-venant	Déchets verts	Bois	Cartons			
Centre-Sud	2005	53	90	35	60	75	80	92	50	35	55	10		38%
	2010	43	85	25	50	70	80	88	45	20	45	5		32%
	2015	33	75	20	45	65	80	85	40	15	35	5		28%
	2020	23	65	15	40	55	80	80	35	10	25	5		24%

Objectifs minimaux de valorisation énergétique (exprimés en %) par catégorie de matériaux (Source : plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault)

Thau Agglomération assure la compétence déchets (prestataire) : collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, élimination des déchets industriels banals inertes notamment conchylicoles.

Le tableau suivant résume les principaux indicateurs de tonnages collectés sur l’ensemble de Thau Agglo :

Kg/hab./an	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
PRODUCTION DE DMA DONT	572	79	751
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	391	41	432
DECHETERIES Y COMPRIS PLATEFORME BROYAGE DECHETS VERTS	163	38	254
COLLECTE SELECTIVE Y COMPRIS REFUS			65
TAUX DE REFUS			17%

DMA = Déchets Ménagers ou Assimilés

Synthèse des principaux indicateurs de collecte des déchets (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

Engagée dans une démarche de prévention des déchets, Thau agglo constate une baisse du tonnage de 6.5% de ses ordures ménagères entre 2012 et 2013.

Le ratio de Déchets Ménagers ou Assimilés (DMA) va au-delà de l’objectif Grenelle de 829 kg/hab/an puisque celui-ci est de 751 kg/hab/an en 2013 et de 785 kg/hab/an en 2012.

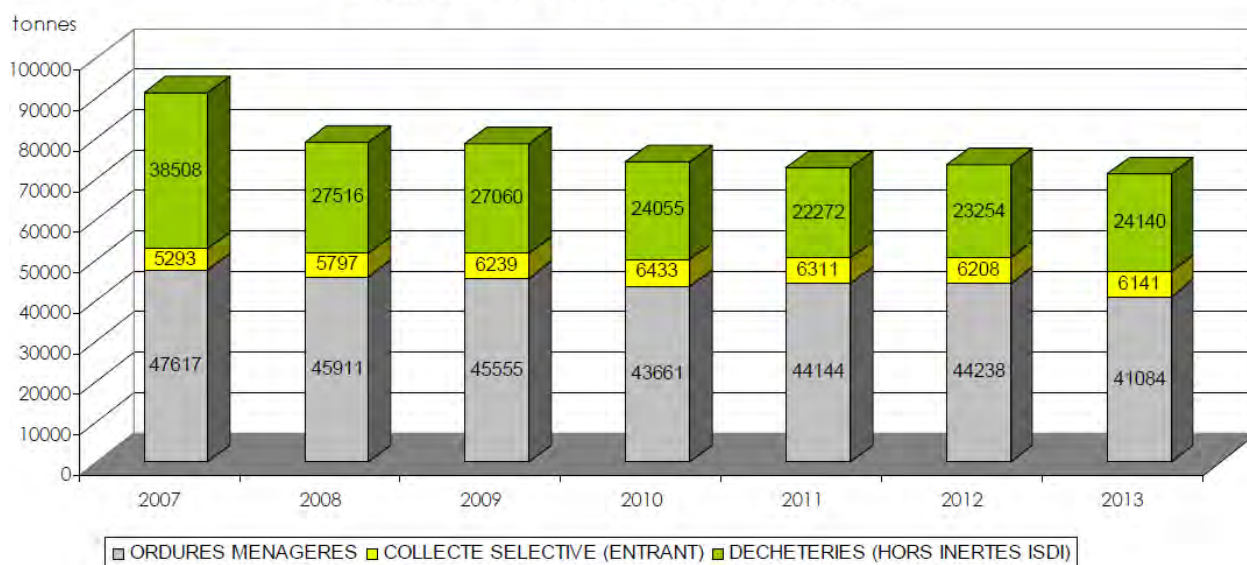
Depuis 2009, Thau Agglo voit une augmentation des tonnages de déchets ménagers ou assimilés valorisés. Ils étaient 133 tonnes en 2009 et 187 tonnes en 2013.

La production d’ordures ménagères résiduelles par habitant est en baisse depuis 2004, avec une intensification depuis 2008. On note une baisse de 8 % entre 2012 et 2013. L’objectif du plan local de prévention de baisse d’OM résiduelles per capita de 7% entre 2012 et 2017 est donc déjà atteint. La mise en place de la redevance spéciale en 2012, permet une évaluation de la part relative des professionnels dans la production d’OMR de Thau agglo. Elle est estimée à 41kg/hab, chiffre largement sous-estimé puisque tous les professionnels ne sont pas redevables de la redevance spéciale. La part des particuliers et du tourisme est donc plus proche de 391 kg/hab/an.

Après une forte augmentation de la performance de tri entre 2006 et 2010, celle-ci a fortement diminué en 2011 et stagne depuis. Ceci s’explique par la tendance à la baisse de la production d’ordures ménagères et la démobilisation des habitants. On constate une stagnation de la qualité du tri depuis 2008. L’enjeu est de faire baisser le taux de refus.

La hausse en 2012 de la quantité de déchets en déchèteries, après 4 ans de baisse consécutive (2008-2011) continue en 2013. Hausse de 1% entre 2012 et 2013 La mise en place d’une tarification des déchets des professionnels, permet une évaluation de la part des professionnels dans la production de déchets des déchèteries. Elle est estimée à 38 kg/hab. La part des particuliers est donc plus proche de 185 kg/hab. La moyenne nationale est de 191kg/hab/an.

Evolution de la production de déchets



(Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

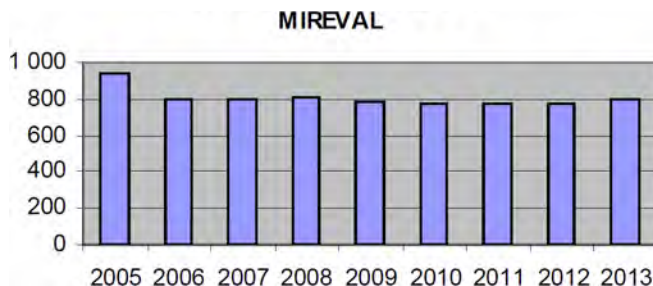
Le tableau suivant présente les chiffres clés de la collecte des déchets sur la commune :

	Nb d'habitants	Nb de bacs		Nb d'agents encadrement compris	Parc BOM mini benne poly benne camion plateau	Nb de PAV		
		OM	CS			OM	CS	VH
- Mireval	3 274	1350	1096	4	2	4	4	8

Chiffres clés de la gestion des déchets (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

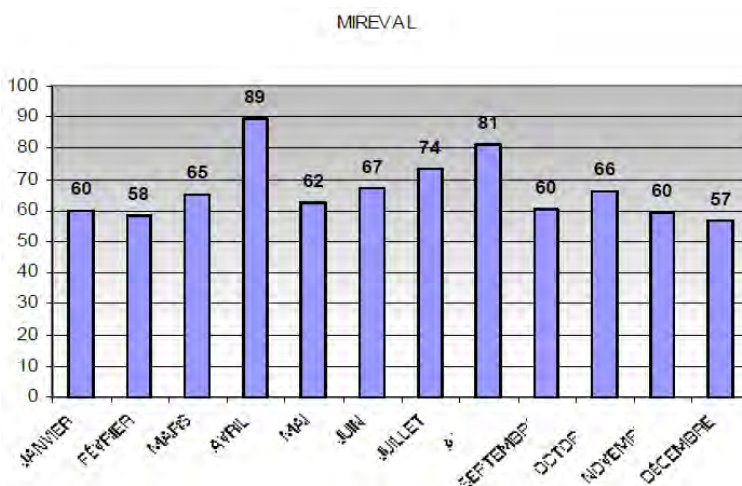
Concernant la collecte en Point d’Apport Volontaire (PAV) sur la commune, elle est plutôt moyenne pour le verre 21 kg/hab/an (moyenne Thau Agglo = 28 kg/hab/an) mais bonne pour les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) avec 55 kg/hab/an (moyenne Thau Agglo = 51 kg/hab/an).

Les tonnages d’ordures ménagères collectés sur la commune sont relativement stables depuis 2006. On note toutefois une légère hausse entre 2012 et 2013.



Evolution des tonnages d’ordures ménagères collectés (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

La commune subies une variation saisonnière des tonnages collectés qui se traduit par une augmentation en avril puis juillet-août.



Variation saisonnière du tonnage d’ordures ménagères collectés (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

Aucun projet significatif concernant la gestion des déchets n’est prévu sur la commune. Cependant, Thau Agglo va déployer de nouveaux PAV aériens en 2015-2016 sur tout le territoire de l’agglo. De plus, Thau Agglo va installer 3 ou 4 PAV verre aériens sur Mireval.

Aucune déchetterie n’est présente sur la commune. La plus proche est située sur la commune voisine de Villeneuve lès Maguelone.